



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gaz

Question écrite n° 96373

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la hausse du prix du gaz à compter du 1er juillet 2010. Après une augmentation de 9,7 % au mois d'avril 2010, les particuliers constatent donc la flambée du montant de leur facture énergétique dans un contexte où les inégalités des ménages français face au poids des dépenses d'énergie ne cessent de se creuser et de s'aggraver dans un contexte économique de récession. La majorité des abonnés au gaz vont devoir absorber une augmentation moyenne de leur facture de 45 euros. Cumulés à la hausse du mois d'avril, les ménages vont voir, à consommation stable, l'addition s'aggraver de 130 euros. Plus de 3 millions de ménages français sont en situation de précarité énergétique. Cette réalité est tristement confirmée par l'accélération du nombre des coupures de gaz intervenues en 2009 et sur les six premiers mois de l'année 2010. Cette nouvelle augmentation ne saurait trouver de justification au regard du cours du prix du pétrole qui ne connaît pas les sommets qu'il a pu enregistrer en 2008. Elle est donc inacceptable et intolérable pour de très nombreux foyers qui n'ont d'ailleurs pas les moyens de se tourner vers les énergies vertes. En conséquence, il lui demande de bien vouloir revenir sur cette hausse démesurée du prix du gaz et de lui préciser les mesures qu'elle envisage de prendre afin de limiter le poids des dépenses énergétiques dans les foyers les plus modestes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96373

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13633

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)